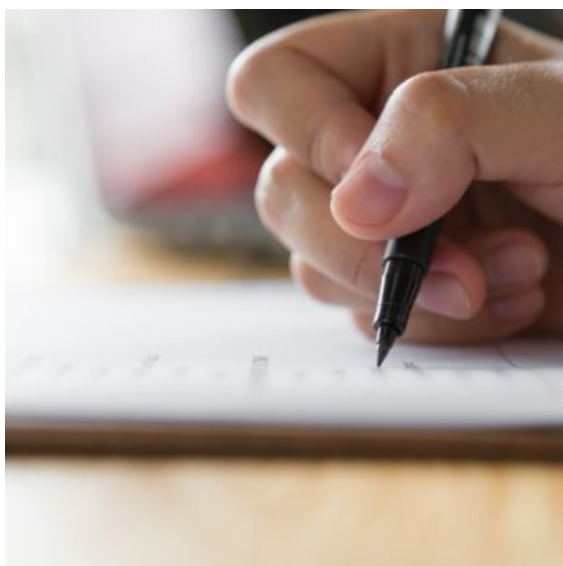


## POUR UNE POLITIQUE HANDICAP AMBITIEUSE ET OPPOSABLE (2026-2029)

HANDICAP



Le 17 février 2026, s'est tenu le groupe de travail (GT) consacré au bilan du plan Handi-Cap et inclusion 2023-2025 et à la présentation du futur plan 2026-2029. Ce dernier servira de base à la prochaine convention avec le FIPHFP, qui sera soumise au CSA-M le 18 mars prochain. L'UNSA a profité de cette instance pour porter une revendication centrale : renforcer la gestion du handicap au ministère avec un véritable accord ministériel négocié.

### L'insistance de l'UNSA : ajouter un « Accord » au « Plan »

Pour l'UNSA, la politique handicap ne peut plus se contenter d'être un simple catalogue d'intentions incitatives. Nous demandons l'ouverture de négociations pour un accord ministériel handicap.

- **Pourquoi un accord ?** Contrairement au plan actuel, un accord majoritaire est contraignant et opposable. Il permet d'élaborer conjointement des actions novatrices, de mobiliser des moyens financiers supplémentaires et de garantir un suivi rigoureux.
- **Favoriser la confiance** : un cadre négocié est plus sécurisant pour les personnels. C'est le seul levier capable d'instaurer un climat de confiance suffisant pour favoriser la déclaration des agents, notamment pour ceux concernés par des handicaps invisibles (troubles psychiques, maladies chroniques, etc.).
- **Indépendance sociale** : nous voulons des avancées concrètes et immédiates via un dialogue social nourri.

# Aménagement de poste dans l'enseignement agricole :

Les articles R. 911-12 à R. 911-18 du code de l'éducation sur l'allègement de service des enseignants ne sont pas déclinés dans le code rural, laissant des personnels en souffrance

En l'absence de règles, des solutions locales, variables et parfois improvisées, se mettent en place. Dont les conséquences sont : des inégalités de traitement entre établissements et agents, la naissance de tensions au sein des équipes. Les collègues déjà touchés par un handicap, se voient tantôt privés d'aménagements, tantôt stigmatisés lorsque des arrangements informels sont trouvés au détriment de la cohésion d'équipe.

Le SEA-UNSA demande une clarification formelle et l'ouverture d'un chantier réglementaire urgent, visant la déclinaison du code de l'éducation dans l'enseignement agricole : un accord ne saurait être signé sans une avancée significative sur le sujet.

## Bilan 2023-2025 : des progrès concrets à consolider

Le plan d'inclusion sortant présente des résultats significatifs qu'il convient de pérenniser :

- **Taux d'emploi direct** : il est passé de 4,45 % en 2023 à 5,36 % en 2025, soit une progression de 0,91 point. Le ministère compte désormais 1 566 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).
- **Recrutements** : 121 recrutements pérennes ont été réalisés sur trois ans (dont 44 en 2025), principalement par la voie contractuelle spécifique. L'apprentissage a également progressé avec 8 nouveaux contrats, surtout en catégorie C.
- **Aménagements de poste** : 1,623 million d'euros ont été investis dans l'aménagement des situations de travail sur la période. En 2025, 161 agents ont bénéficié d'aides, les plus sollicitées étant l'adaptation ergonomique du poste (190 agents) et les prothèses auditives (108 agents).
- **Points de vigilance** : l'UNSA note cependant une sous-utilisation des dispositifs de promotion (article 93) et des inégalités d'accès aux aménagements selon les services.

## Axe Prioritaire : l'accessibilité numérique (Axe 4)

Dans le cadre du futur plan 2026-2029, l'UNSA retient que l'accessibilité numérique (Axe 4) soit un pilier central de la stratégie.

- **Accès universel** : l'objectif est de garantir que tous les agents, quels que soient leurs besoins, accèdent aux outils numériques et aux informations internes.
- **Mise aux normes (RG2A)** : le ministère s'engage à pérenniser la refonte des outils, notamment en généralisant le « système design de l'État » pour l'intranet (AgriSpip) et le site MAASA Handicap afin d'en optimiser l'ergonomie.
- **Communication inclusive** : au-delà de la technique, les contenus (rubriques « Handicap et emploi », Chlorofil) seront revus pour assurer une communication exempte de préjugés.

# Management : former l'encadrement pour changer la culture (Axe 1)

Pour répondre aux exigences du FIPHFP d'aller « **au-delà du champ technique** », le ministère fait de la formation des managers une priorité de l'Axe 1.

- **Ancrage managérial** : la formation vise à intégrer le handicap dans les pratiques quotidiennes d'encadrement, et non plus seulement comme une contrainte administrative.
- **Outils dédiés** : le ministère mobilisera le marché interministériel « Valeurs de la République » (lot 4 dédié au Handicap) pour déployer ces formations à tous les niveaux de la hiérarchie.
- **Déconstruire les préjugés** : ces sessions traiteront spécifiquement des troubles psychiques, auditifs, visuels et des maladies chroniques pour faciliter le maintien dans l'emploi et la prévention.

## Rappel : Vos droits et dispositifs de carrière

L'UNSA rappelle que la reconnaissance du handicap (RQTH) ouvre des droits essentiels qu'il ne faut pas hésiter à solliciter :

- **Compensation** : aménagements techniques, aides aux prothèses, transports adaptés domicile/travail et accompagnement par auxiliaires professionnels ou interprètes LSF.
- **Promotion (Dispositif expérimental)** : le détachement permet aux fonctionnaires BOE d'accéder à un corps supérieur (SA, AAE, TSMA, IAE, ISPV). En 2025, 6 agents en ont bénéficié.
- **Sécurisation** : accès à la Période de Préparation au Reclassement (PPR) et suivi personnalisé en cas d'inaptitude via le réseau des IGAPS.

Lien du site dédié du MAASA : <https://handicap.agriculture.gouv.fr/>

***L'UNSA continue de revendiquer un dialogue social constant et pragmatique pour que l'inclusion devienne une réalité concrète sur tous les terrains.***

***Pour aller plus loin retrouvez l'intégralité du compte-rendu ici [CR-complet-GT-Handicap-2026-02-17](#)***

***Contactez vos représentants UNSA pour toute démarche ou information complémentaire.***

***Pour une politique inclusive et opposable !***